

Bureau des examens de l'enseignement supérieur et de la VAE

Affaire suivie par :  
Laurent MARTY  
Tél : 04 42 91 72 00  
Mél : laurent.marty@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye  
13621 Aix-en-Provence Cedex 1

## **BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR**

### **Conception et réalisation de systèmes automatiques**

### **Notice candidat - Session 2021**

1. Les candidats devront se rapprocher du directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques du centre d'affectation des épreuves orales pratiques, dès réception de la présente convocation aux examens, pour se faire connaître et avoir l'ordre de passage exact des épreuves orales (sauf épreuves de langues) et pratiques ainsi que tout autre renseignement relatif à ces épreuves.
2. Vous êtes prié(e) de vous présenter 30 minutes avant le début des épreuves. Aucun candidat ne sera admis après l'ouverture des sujets.
3. Il sera indiqué sur tous les sujets si l'utilisation de la calculatrice est autorisée ou interdite. Dans le cas où la calculatrice est autorisée, l'usage de la calculatrice avec mode examen actif et celui de la calculatrice sans mémoire « type collègue » sont autorisés.
4. Les supports d'évaluation des deux sous-épreuves professionnelles de synthèse U6-1 et U6-2 ainsi que l'épreuve facultative d'engagement étudiant UF2 doivent être déposés dans le centre d'examen huit jours avant le début de ces sous-épreuves, **soit le lundi 7 juin 2021 avant 12h00, délai de rigueur.**

A titre indicatif et dans le cas où le candidat individuel ne possède pas de projet de réalisation à présenter à la sous-épreuve U6-2, le candidat prendra contact avec le directeur délégué aux formations professionnelle et technologiques du centre d'affectation afin que lui soit remis un dossier de réalisation.

5. La liste des candidats admis sera affichée dans les centres d'examen après les délibérations du jury final et les résultats (avec la mention admis à la session de rattrapage pour les candidats concernés) publiés sur l'application PUBLINET accessible via le site du rectorat d'Aix-Marseille : [www.ac-aix-marseille.fr](http://www.ac-aix-marseille.fr) - rubrique les examens – RESULTATS le vendredi 25 juin 2021 à partir de 15h00 (identification avec le numéro de candidat et la date de naissance).

**Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone par les services du Rectorat**

6. Une session de rattrapage exceptionnelle composée de deux épreuves orales (matières générales et professionnelles) se déroulera le mercredi 30 juin à partir de 8h00 (résultats le lundi 5 juillet à partir de 15h00).
7. Les relevés de notes seront envoyés par courrier postal à tous les candidats par la division des examens et concours du Rectorat d'Aix-en-Provence le mardi 13 juillet 2021). Les diplômes seront établis par chaque académie d'origine des candidats.